

Fiche descriptive des données de certification

Généralités

La démarche de certification a pour objectif de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé.

Cette démarche existe en deux versions appelées v2010 et v214, qui sont décrites ci-après.

Version V2010

Les premières visites V2010 ont commencé en 2010. Les derniers établissements ont réalisé leurs visites fin 2014. Néanmoins, des établissements n'ont pas encore terminé leur procédure de certification car ils réalisent un suivi demandé par la HAS. Des décisions seront rendues jusqu'en 2018.

Des professionnels de santé mandatés par la HAS réalisent des visites de certification sur la base d'un manuel constitué de plusieurs critères.

A l'issue de la procédure de certification, la HAS prononce un niveau de certification global ainsi que des décisions par critère.

La HAS certifie les établissements de santé selon le barème suivant :

Appréciations	Modalités de suivi
Certification simple (niveau 1)	L'établissement est certifié. La HAS l'encourage à poursuivre la dynamique engagée.
Certification avec recommandations	L'établissement est certifié. La HAS a formulé des recommandations que l'établissement a la possibilité de lever en produisant un rapport de suivi.
Certification avec réserves	L'établissement est certifié mais doit produire un rapport de suivi ou réaliser une deuxième visite (visite de de suivi) sur certains sujets dans un délai fixé par la HAS.
Sursis à Certification	L'établissement n'est pas certifié. Il ne le sera que s'il met en œuvre les améliorations attendues sur les sujets mis en exergue par la HAS.
Non certification	La HAS prononce une décision de non certification dans le cas où un établissement de santé présente des manquements graves en termes de qualité et de sécurité.

Version V2014

Pour la V2014, la HAS a choisi une approche par thématique. Une liste de correspondance avec les critères a été établie

(voir http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/2013-09/20130926_liste_20_thematiques_v2014.pdf).

A l'issue de la procédure de certification, la HAS prononce un niveau de certification global ainsi que des décisions par thématique.

La HAS certifie les établissements de santé selon le barème suivant :

Appréciations	Modalités de suivi
Certification simple (A)	L'établissement est certifié. La HAS l'encourage à poursuivre la dynamique engagée.
Certification avec recommandation(s) d'amélioration	L'établissement est certifié. La HAS a formulé des recommandations d'améliorations.
Certification avec obligation (s) d'amélioration	L'établissement est certifié mais il doit produire un compte qualité supplémentaire sur les thématiques ayant fait l'objet d'obligations d'amélioration. Suite à l'analyse de ce compte qualité, la HAS décide soit de lever les Obligations d'amélioration ou d'organiser une visite de suivi.
Sursis à statuer	L'établissement n'est pas certifié. Il ne le sera que s'il met en œuvre les améliorations attendues sur les sujets mis en exergue par la HAS.
Non certification	La HAS prononce une décision de non certification dans le cas où un établissement de santé présente des manquements graves en termes de qualité et de sécurité.

Informations complémentaires

Des informations plus complètes pour la certification peuvent être trouvées sur le site de la HAS.

<http://www.has-sante.fr/portail/jcms/1249882/fr/certification-des-etablissements-de-sante>

Fichiers fournis dans le cadre de l'open data

Liste des fichiers

opendata_es.csv	Données sur les établissements, notamment niveau de certification global des établissements
opendata_critere.csv	Données sur les décisions concernant les critères v2010 ou les thématiques v2014
libelle_type_decision_v2010.csv	Libellé des niveaux de certification v2010
libelle_type_decision_v2014.csv	Libellé des niveaux de certification v2014
libelle_critere_v2010.csv	Libellé des critères v2010
libelle_thematique_v2014.csv	Libellé des thématiques v2014
libelle_decision_critere_v2010.csv	Libellé des types de décision sur les critères v2010
libelle_decision_thematique_v2014.csv	Libellé des types de décision sur les thématiques v204
libelle_prise_en_charge.csv	Libellé des prises en charge

Description du fichier « opendata_es.csv »

Seules les structures géographiques sont listées, pas les entités juridiques. Les résultats de certification sont ceux produits dans le cadre de la V2010 ou de la V2014. Ils sont datés et correspondent au rapport de même date publié sur le site de la HAS.

Structure du fichier

finess;nom;demarche;finessEJ;version;dateCertification;idNiveauCertification

Description des champs

finess

Il s'agit du numéro FINESS correspondant à une implantation géographique d'un établissement de santé,

<http://finess.sante.gouv.fr/finess/jsp/definitions.do?codeDefinition=2>

nom

Nom de l'établissement correspondant à une implantation géographique

demarche

Code interne à la HAS.

Il s'agit d'un code permettant l'identification du périmètre de la visite de certification. Ce dernier est constitué d'un ensemble d'établissements de santé rattachés à une ou plusieurs entités juridiques. Ces établissements sont visités lors d'une même « démarche » de certification.

Note :

ce numéro de démarche permet en particulier d'accéder à la page du site HAS contenant les rapports de certification publiés.

L'url de cette page est fournie par le service web suivant :

`http://has-sante.fr/portail/rest/v1/certification/{nnnn}`

où `{nnnn}` doit être remplacé par le numéro de démarche.

Ce service web renvoie un fichier JSON de la forme

```
{"demarche" : nnnn, "url" : "http://xxx"}
  "url" : "http://www.has-sante.fr/page_du_site"}
```

finessEJ

Numéro FINESS de l'entité juridique de l'établissement de santé

<http://finess.sante.gouv.fr/finess/jsp/definitions.do?codeDefinition=1>

version

Numéro de la version de certification concernée : « v2010 » ou « v2014 ».

dateCertification

Date de la décision de certification (décisions sur les critères/thématiques et décision au niveau global)

idNiveauCertification

Décision de certification au niveau global : l'intitulé de la décision

Les libellés des différents niveaux de certification et leurs codes sont décrits selon la version de certification, dans les fichiers *libelle_type_decision_v2010.csv* et *libelle_type_decision_v2014.csv*.

Description du fichier « *opendata_critere.csv* »

A chaque triplet *finess* + critère (ou thématique) + type de prise en charge correspond un type de décision.

Structure du fichier

finess;demarche;numCritere;priseEnCharge;idDecision

Description des champs

finess

Il s'agit du numéro FINESS correspondant à une implantation géographique,

<http://finess.sante.gouv.fr/finess/jsp/definitions.do?codeDefinition=2>

Il s'agit du même identifiant que dans *opendata_es.csv*.

demarche

Code démarche interne à la HAS.

numCritere

Numéro du critère dans le Manuel de certification V2010 (format x.y) ou de la thématique (format th_XXX)

Les libellés des critères *opendata_critere.csv* et des thématiques sont respectivement décrits dans les fichiers *libelle_critere_v2010.csv* et *libelle_thematique_v2014.csv*.

priseEnCharge

La notion de prise en charge ne concerne que la v2010.

La variable fait référence principalement aux cinq prises en charge médicales : MCO/SSR/SLD/HAD/PSY.

L'acronyme de la modalité de prise en charge et le libellé correspondant sont décrits dans le fichier *libelle_prise_en_charge.csv*

Les critères du manuel de certification sont évalués par prise en charge (pour les critères concernés), mais il existe deux exceptions concernant les critères 26b et 19a :

Le critère 26.b est évalué par secteur d'activité à risque majeur, à savoir :

La radiothérapie, la médecine nucléaire, endoscopie, les salles de naissances, l'électroconvulsivothérapie et les techniques interventionnelles utilisant l'imagerie médicale.

Et le critère 19a est évalué par type de population spécifique, à savoir :

Les personnes âgées, les patients porteurs de maladies chroniques, les enfants et adolescents, les personnes atteintes d'un handicap, les personnes démunies et les personnes détenues.

idDecision

Il s'agit de la décision finale sur un critère ou une thématique dans le processus de certification.

Le libellé des différents types de décision possibles avec leurs codes sont décrits dans les fichiers

libelle_decision_critere_v2010.csv et *libelle_decision_thematique_v2014.csv*.

Les décisions possibles pour un critère v2010 sont : pas de décision (= ni recommandation, ni réserve, ni réserve majeure sur ce critère), recommandation, réserve, réserve majeure.

Les décisions possibles pour une thématique v2014 sont : exigence atteinte (c'est à dire ni recommandation d'amélioration, ni obligation d'amélioration, ni réserve sur cette thématique), recommandation d'amélioration, obligation d'amélioration, réserve.